

ASSAPROL
ASSOCIATION AGREEE DES PROFESSIONS LIBERALES DU BASSIN DE L'ADOUR

B.P. 342 - 64603 ANGLET CEDEX - ☎ 05 59 57 75 95
e-mail : aga@assaprol.fr - Site internet : www.assaprol.com

FICHE ET TABLEAUX DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (TABLEAUX OG) 2022

Nom et Prénom :

N° Adhérent :

Date de naissance (1)

E-mail :

Profession :

Nom du Cabinet d'Expertise Comptable :

(1) Ce renseignement est nécessaire pour affiner les statistiques professionnelles.

TELETRANSMISSION DE LA DECLARATION 2035
Procédure obligatoire

La télétransmission de la déclaration 2035 est assurée par :

1 - votre Cabinet d'Expertise Comptable lorsque vous avez recours à un Cabinet d'Expertise Comptable,
ou
2 - l'Assaprol.

Documents à nous transmettre

- | | |
|---|--------------------------|
| - Déclaration n° 2035 et ses annexes | <input type="checkbox"/> |
| - Tableau des amortissements (s'il ne figure pas en page 2 de la déclaration 2035 suite) ... | <input type="checkbox"/> |
| - Déclaration n° 2035 E (1330 CVAE éventuelle si non dispense et 1329 DEF
si recettes supérieures à 500.000 ₣) | <input type="checkbox"/> |
| - Crédits d'impôts : formulaire 2069 RCI - SD | <input type="checkbox"/> |
| - Tableaux OGID et OGBNC ci-joints | <input type="checkbox"/> |
| - Comptabilité manuelle : état récapitulatif annuel..... | <input type="checkbox"/> |
| - Comptabilité informatisée : balance comptable annuelle et attestation
de conformité du logiciel comptable..... | <input type="checkbox"/> |
| - Associés d'une SCM : copie de la déclaration 2036..... | <input type="checkbox"/> |
| - Assujettis à la TVA : copie des déclarations de TVA (CA3 ou CA12) | <input type="checkbox"/> |
| Sociétés, groupement d'exercice, ou partage de frais : | |
| • Copie de l'état de répartition des frais (grpt de fait, conv. d'ex. en commun) | <input type="checkbox"/> |
| • Tableau OGBNC 07 "détail des charges professionnelles personnelles".....
(1 imprimé OGBNC 07 par associé) | <input type="checkbox"/> |

Revenus de l'Année 2022

Nom : Prénom : Numéro Adhérent :

TABLEAU OG ID 00 **INFORMATIONS IDENTIFICATION**

IDENTIFICATION DE L'EDITEUR ET DU LOGICIEL COMPTABLE	Réponse
Nom de l'éditeur	
Nom du logiciel comptable	
Référence du logiciel comptable (numéros de version et de révision)	

PERIODE	
Date de début exercice N : <i>Saisir au format : AAAAMMJJ</i>	
Date de fin exercice N : <i>Saisir au format : AAAAMMJJ</i>	
Date d'arrêté provisoire : <i>Saisir au format : AAAAMMJJ</i>	

TVA	
Situation au regard de la TVA (E) (1) Recettes exonérées en totalité de TVA - (2) Recettes en franchise de TVA en totalité - (3) Recettes soumises en totalité à TVA - (4) Recettes soumises partiellement à TVA -	
Si (4) : Coefficient de déduction (en %)	

DECLARATION RECTIFICATIVE	
Tableaux fiscaux uniquement (D) : (1) oui - (2) non	

ADHERENT SANS CONSEIL	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHERENTE	
Je soussigné(e),	
Nom :	Prénom :

ATTESTATION	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel (cocher d'une croix)	

- (D) La mention Déclaration rectificative ne porte que sur les seuls tableaux fiscaux (y compris les annexes libres) à partir du moment où une information au moins sur ces tableaux fiscaux a été modifiée. Il s'agit donc d'indiquer seulement qu'il s'agit d'une transmission contenant ou non la rectification de la déclaration fiscale.
- (E) Dans les situations (1) et (2), les tableaux de rapprochement TVA ne sont pas à transmettre.

Revenus de l'Année 2022

Nom :

Prénom :

Numéro Adhérent :

TABLEAU OG BNC 01 **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Généralités	Réponse	
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet		
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet		
Renseignements divers		Réponse
Statut du conjoint dans l'entreprise :		
(1) collaborateur - (2) salarié - (3) associé (4) ne travaille pas dans l'entreprise - (5) sans conjoint		
Le fonds libéral a-t-il été créé par l'adhérent : (1) oui - (2) non		
Prélèvements personnels faibles : y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? (1) oui - (2) non		
Réduction d'impôt pour frais de tenue de la comptabilité applicable (1) appliquée - (2) renonciation - (3) non applicable		
Plafonnement des cotisations loi Madelin : le calcul a-t-il été fait ? (1) oui - (2) non		
Si l'adhérent a cessé son activité <ul style="list-style-type: none"> - date de la cessation - Motif de la cessation (1) vente - (2) vente avec départ en retraite - (3) départ en retraite sans reprise (4) arrêt sans reprise - (5) transformation juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) décès		
Ouverture d'une procédure collective (1) non - (2) conciliation avec accord homologué - (3) sauvegarde (4) redressement judiciaire - (5) Liquidation judiciaire		
L'adhérent domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels non salariés d'une activité libérale exercée à l'étranger ? (1) oui - (2) non		
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes		

Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits dans le tableau des immobilisations ? (1) oui - (2) non		
Si (1)	Désignation	Montant de l'acquisition

Locaux Professionnels	Réponse
(1) Bien inscrit au registre des Immobilisations - (2) Location ou crédit bail immobilier (3) Bien non inscrit au registre des immobilisations mais loyer à soi-même (4) Usage gratuit - (5) Absence de local professionnel	

VEHICULES UTILISES A TITRE PROFESSIONNEL						
Désignation	Type A	Mode de détention (B)	% Prof.	Date de 1 ^{ère} mise en circulation	Taux d'émission de CO ₂ (C)	Valeur TTC du véhicule

(A) Type : (1) Tourisme, (2) Utilitaire, (3) Moto, (4) Vélo, vélomoteur, scooter

(B) Mode de détention : (1) Propriété, (2) Crédit bail, (3) Location longue durée, (4) Location courte durée ≤ 3 mois

(C) Taux d'émission de CO₂ : voir rubrique V7 de la carte grise des véhicules mis en circulation à compter de juin 2004.

Revenus de l'Année 2022

Nom : Profession : Numéro Adhérent :

OG BNC 02

DÉTAIL DIVERS A DÉDUIRE

Déductions fiscales	Montant déduit
Plus-values Plus-value court terme étalée	
Médecins du secteur 1 (1) Déduction forfaitaire 2 %	
Déduction forfaitaire 3 %	
Déduction forfaitaire groupe III	
Divers à déduire (autre à détailler)

(1) Il convient de respecter les conditions énoncées pour bénéficier de l'abattement de 3 % et de l'abattement dit du "groupe III" (voir guide 2035 que vous pouvez télécharger sur notre site).

ZONES LIBRES

TABLEAU OGBNC 08

Si vous êtes concerné(e) par les rubriques ci-dessous, alors inscrivez les codes et libellés que nous vous proposons.

Code	Libellé	Montant
01	Cotisations facultatives "Madelin" - Retraites - Nouveaux PER	
02	Cotisations facultatives "Madelin" - Prévoyance (mutuelle, indemnités journalières, maladie,...)	
03	Cotisations facultatives "Madelin" - Perte d'activité	
04	Autres frais divers de gestion par nature (frais bancaires, frais de formation...) à détailler ci-dessous	
05	Autres (à détailler)	
06	Autres (à détailler)	
07	Autres (à détailler)	
08	Autres (à détailler)	

Revenus de l'Année 2022

Nom : Profession : Numéro Adhérent :

TABLEAU OG BNC 03 **FRAIS MIXTES - DÉTAIL DIVERS A REINTEGRER**

Nature des Charges	Montant total	Mode de réintroduction (1)	Montant réintroduit (2)
Salaires nets et charges sociales			
Autres impôts			
Loyers et charges ou Ch. de copropriété			
Location de matériel et mobilier			
Entretien réparation			
Chauffage, eau, gaz, électricité			
Assurances autres que véhicules			
Véhicules : amortissement - quote-part non déductible fiscalement			
Véhicules : amortissement - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié			
Véhicules : crédit-bail ou location - quote-part non déductible fiscalement			
Véhicules : crédit-bail ou location - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié			
Véhicules : Autres frais (ligne 23) quote-part privée ou salariée			
Véhicules : Intérêts d'emprunt - quote-part relative à l'usage privé ou salarié			
CRDS et CSG			
Loi Madelin			
Fournitures de bureau, Documentation P et T			
Quote-part frais de repas non déductible			
Intérêts d'emprunt (hors véhicule)			
Autres frais financiers + agios			
Frais de comptabilité et d'adhésion à l'AGA			
Amendes et pénalités			
PVCT réintégree			
Moins value quote-part privée			
Autres			

(1) Mode de réintroduction :

- si Extra comptable en "Divers à réintégrer" : indiquer alors ①
- si Comptable en décote directe (comptabilisé en "Prélèvements personnels") : indiquer alors : ②

(2) Si le montant réintroduit est rempli, il doit obligatoirement y avoir un mode de réintroduction. La réciproque est aussi vraie.

TABLEAU DE PASSAGE
Reconstitution de la déclaration 2035 au vu de la trésorerie

Remarque : ce tableau doit être obligatoirement rempli, les conseils figurent à la page suivante

Revenus de l'Année 2022

Nom : Profession : Numéro Adhérent :

OG BNC 04

Codes	Observation demandée - Contrôle de régularité	Montant
AA	Solde comptable des comptes de trésorerie au 31/12	
AB	Prélèvements personnels	
AC	Versements SCM	
AD	Capital emprunté remboursé dans l'année	
AE	Acquisitions d'immobilisations	
AF	Quote-part privée (dépenses mixtes)	
AG	TVA décaissée (si 2035 HT)	
AX	TVA déductible sur immobilisations (si 2035 HT)	
AY	TVA déductible sur biens et services (case CY de la 2035 B) (si 2035 HT)	
AZ	Autres (à préciser)	
AH	Total A (Totaliser lignes AA à AZ)	
AJ	Solde comptable des comptes de trésorerie au 01/01	
AK	Apports	
AL	Quote-part frais de SCM	
AM	Emprunt (capital reçu)	
AN	Montant encaissé suite à cession d'immobilisation	
AW	TVA encaissée (case CX de la 2035 B) (si 2035 HT)	
AP	Frais déduits non payés, frais forfaitaires	
BZ	Autres (à préciser)	
AQ	Total B (Totaliser lignes AJ à BZ)	
AR	RÉSULTAT THÉORIQUE (Total A - Total B)	(1)
AS	Dépenses professionnelles (ligne BR de la 2035 A)	(2)
AT	Encaissements théoriques (= (1) + (2))	(3)
AU	Recettes nettes déclarées (ligne AG de la 2035 A)	(4)
AV	Situation a priori normale si $(4)-(3) = 0$*	(4)-(3)

* le total $[(4) - (3)]$ doit être nul. Si ce n'est pas le cas, expliquer et justifier l'écart.

CONSEILS POUR REMPLIR LE TABLEAU DE PASSAGE

- AA : Solde comptable des comptes de trésorerie au 31/12

Cumul des soldes comptables au dernier jour de l'exercice des comptes financiers professionnels (banque(s), caisse).

Les sommes à indiquer correspondent aux soldes comptables du livre "recettes-dépenses" et non aux soldes des relevés bancaires (solde du relevé bancaire + chèques de recettes comptabilisées mais ne figurant pas sur votre relevé bancaire - chèques de dépenses comptabilisées mais ne figurant pas sur votre relevé bancaire = solde comptable du livre "recettes-dépenses").

- AB : Prélèvements personnels

Prélèvements ou virements pour alimenter les comptes privés y compris les CSG et CRDS non déductibles, les parts non déductibles de cotisations pour les contrats "Loi Madelin" et PER, notamment.

- AC : Versements SCM

Indiquer les versements correspondants aux appels de fonds de la SCM ou aux contrats d'exercice à frais communs.

- AD : Capital emprunté remboursé dans l'année

Ne mentionner que le montant du capital remboursé (les intérêts et frais d'assurance étant portés en charges professionnelles).

- AE : Acquisitions d'immobilisations

Ne porter que les acquisitions d'immobilisations effectivement payées. Si vous êtes redevable de la TVA et si vous tenez une comptabilité Hors Taxes, mentionnez la valeur Hors taxes.

- AF : Quote-part privée dépenses mixtes

Rubrique à utiliser seulement si vous n'avez pas effectué la comptabilisation en "Prélèvements personnels".

Pour les redevables de la TVA et établissant leur comptabilité et leur déclaration Hors Taxes

Renseigner les lignes : AG, AX, AY, AW

- AZ : Autres

Par exemple : recettes encaissées sur compte privé, abondement pour l'épargne salariale, tout autre emploi qui n'entre pas dans les définitions des rubriques citées ci-dessus.

- AJ : Solde comptable des comptes de trésorerie au 01/01

Cumul des soldes comptables au premier jour de l'exercice des comptes financiers professionnels (banque(s), caisse). Ce solde doit être identique à celui du 31 décembre de l'exercice précédent.

- AK : Apports

Toute somme versée sur les comptes financiers professionnels et ne correspondant pas à une recette imposable.

- AL : Quote-part frais de SCM

Indiquez votre quote-part de frais payés par la SCM et ventilée sur l'imprimé 2035 A (lignes BA à BP) hors votre quote-part d'amortissements de la SCM.

- AM : Emprunt (capital reçu)

Capital emprunté au cours de l'année et versé sur un compte professionnel.

- AN : Montant encaissé suite à cessions d'immobilisation

Somme effectivement encaissée suite à la cession d'une immobilisation.

- AW : TVA encaissée (cadre CX de la 2035 B)

Reporter la valeur indiquée au cadre CX sur l'imprimé 2035 B.

- AP : Frais déduits non payés, frais forfaitaires

Il s'agit des frais professionnels payés avec un compte privé inclus dans les postes de charges et aussi des dépenses calculées forfaitairement comprises dans le total des dépenses au cadre BR sur l'imprimé 2035 B (par exemple : blanchissage, frais automobile).

- BZ : Autres

Indiquez le libellé et la valeur (à remplir pour toute autre ressource n'entrant pas dans la définition ci-dessus).

CONTROLE DE TVA - REVENUS DE 2022

OG BNC 06

Important : ce tableau doit obligatoirement être complété lorsque vous n'avez pas recours à un Cabinet d'Expertise comptable

Nom - Prénom : Profession : N° :

Merci de nous transmettre les copies des déclarations de TVA de l'année (CA3 ou CA12) (si vous ne nous les avez pas déjà adressées).

Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ? (1) Oui - (2) Non				
RECETTES				
Base HT (*) (1)	Taux de TVA (2)	Montant de la TVA (1) x (2)	Base HT (*) de la déclaration de TVA	Montant de la TVA des déclarations CA3 ou CA12
	Exonérées			
	En franchise			
	Taux (**) %			
	Taux (**) %			
	Taux (**) %			
	Taux (**) %			
	Autre taux (**) %			
	Autre taux (**) %			
	Acquisition intracommunautaire			
	Régularisation en base de TVA			
	TOTAL	(3)		(4)
Si donnée (3) ≠ (4), justifier l'écart :				
.....				

Montant de la TVA déductible	
------------------------------	--

Renseignements concernant la TVA déductible sur immobilisations		
Montant des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable	HT	

(*) Si comptabilité tenue en TTC, ramener les bases en HT pour compléter les tableaux

(**) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES - ASSOCIÉ DE SOCIÉTÉ D'EXERCICE

REVENUS DE L'ANNÉE 2022

Nom : Profession : N° Adhérent :

TABLEAU OG BNC 07

Attention, ce formulaire doit exister en autant d'exemplaire qu'il existe d'associé dans la société.
A remplir pour chaque associé d'une société d'exercice pour déterminer son résultat net non commercial à reporter sur sa déclaration n° 2042.

Néant	
Cochez cette case si vous ne disposez pas des informations concernant l'associé	

Informations générales	Valeur
Nom de l'associé :	
Prénom de l'associé :	
Valeur des parts sociales inscrites au patrimoine professionnel	
Quote-part de l'associé dans le résultat social en %	
Montant en euro de la quote-part revenant à l'associé (A)	

Informations	Montant
Honoraires Rétrocédés	
Impôts et Taxes	CET (CVAE et CFE)
	CSG déductible
Frais de véhicules (trajet domicile / lieu de travail)	
	Allocations familiales
	Obligatoires
	Retraites
Charges sociales personnelles	Maladie
	Perte d'emploi Madelin
	Facultatives
	Prévoyance Madelin
	Retraite complémentaire Madelin
Frais financiers	
Autres (préciser la nature)	
.....	

Total des Dépenses (B)	
Déductions diverses (C) (à préciser) :	
.....	
Réintégrations diverses (D) (à préciser) :	
.....	
RESULTAT NET DE L'ASSOCIE	(A-B-C+D)
Plus ou moins value réalisée sur la cession de :	
Montant :	

Frais de véhicules (à ne compléter qu'en cas d'utilisation du calcul forfaitaire)				
Modèle du véhicule	Type de véhicule (A)	Puissance	Nombre de km	Montant des indemnités km

